



DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 70 / 2022
DU 31 AOUT 2022**

BATEAU LAVOIR SAINT YVES – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE LAVAL À LAVAL AGGLOMÉRATION – CRÉATION D'UN POINT D'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME FLOTTANT

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président,

Vu l'arrêté n° 27 / 2021 en date du 10 mai 2021 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Vu la délibération du conseil municipal de Laval du 4 avril 2022 relative au transfert de propriété pour la création d'un équipement touristique flottant,

Considérant que le transfert de propriété du bateau-lavoir Saint-Yves présente un intérêt communautaire réel au titre du développement de l'attractivité touristique du territoire et des actions à mener sur les bords de la Mayenne,

Que sa cession à Laval Agglomération permettra la réalisation de travaux de restauration et de valorisation,

Que son acquisition permettra la réalisation d'un point d'accueil de l'office tourisme de Laval Agglomération,

DÉCIDE

Article 1er

Le principe d'un transfert de pleine propriété de bateau-lavoir Saint-Yves de la ville de Laval à Laval Agglomération est approuvé.

Article 2

L'acquisition à l'euro symbolique, au regard du coût prévisionnel du chantier de restauration et d'aménagement est approuvé.

Article 3

La valeur nette comptable du présent bien nature comptable 21318 s'élève au 31 décembre 2021 à 15 257,23 € et fera l'objet d'une reprise dans l'actif de Laval Agglomération.

Article 4

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 6

Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le président,

Signé : Florian BERCAULT